

Bulletin d'inscription

(à remettre à Mr BITAULD
Yannick avant le 30 juin 2023)

*Les inscriptions des enfants hors
Val d'Ille débuteront le 10 Juin*

Le retour du bulletin sera
accompagné d'un chèque
d'acompte de 100€ par personne, à
l'ordre de l'OSVID.

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Tél:

Email:

Fait à:

Date et signature:

Coordonnées et contact

OSVIDH
8 rue des Landelles
35520 MELESSE



Tél:
06.76.06.91.44



Mail:
contact@osvidh.fr



Site internet:
www.osvidh.fr
OSVIDH



Camp d'été de l'Office Semaine nautique et forêt (séjour pour les 12/15 ans)



Du 27/08 au 01/09/2023
à Jugon les Lacs



Organisation

Les parents déposent leurs enfants au camping « Bocage du Lac » le dimanche 27 août à partir de 17h, et viendront les récupérer le vendredi 1 septembre à 17h au wake park (étang du Lou à Dolo).

Important

Ce séjour est déclaré à la DDCSPP d'où:

- Participation de votre comité d'entreprise
- Chèque vacances ANCV +2.5%

A prévoir

Les tentes ainsi que les repas sont prévus par l'Office des Sports.

Les enfants doivent avoir avec eux:

- Du matériel de couchage (duvet, matelas)
- Au moins un maillot de bain ainsi qu'une paire de chaussures pour les activités nautiques
- Une serviette de plage et une serviette de douche
- Des vêtements pour les activités non nautiques, ainsi que des vêtements chauds pour le soir
- Une attestation de natation de 50m est requise pour les activités nautiques.

Planning de la semaine

Dimanche 27 Août : Accueil des enfants et montage du camp

Lundi 28 Août:

- Kayak, piscine,

Mardi 29 Août:

- VTT / tir à l'arc
- Wake board, piscine

Mercredi 30 Août:

- Paddle et course d'orientation
- piscine

Jeudi 31 Août:

- VTT / tir à l'arc
- Wake board
- piscine

Vendredi 1 Septembre :

- Aquapark (structures gonflables sur l'eau)

Informations

Une réunion de présentation du séjour est prévue à la fin du mois de Juin. Une invitation vous sera envoyée après votre inscription.

L'office des sports soutient les familles suivant le quotient familial (joindre une copie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021 un justificatif de la CAF pour l'APE et l'APP ainsi qu'une copie du livret de famille)

Pour les participants extérieurs du Val d'Ille, le séjour sera majoré de 30€.

L'OSVID demande à tous les enfants de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

L'hébergement

Le camping « Bocage du Lac » est situé en bordure du lac. Ce lieu est idéal pour rejoindre les sites de pratique des différentes activités.



Le séjour est
au prix de
365 €